

**DEL2026-031**

**N° 26 02 16**  
**AFFAIRES GÉNÉRALES**  
**FINANCES**  
**Budget Primitif Ville - Exercice 2026**  
**. Adoption**  
**Annexes au Budget Primitif 2026**  
**. Adoption**

**Rapporteur : Ousmane NDIAYE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL D'HARFLEUR  
SAMEDI 28 FÉVRIER 2026**

**Nombre de conseillers en exercice : 29**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit février à neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'Harfleur légalement convoqué le quatorze février deux mille vingt-six s'est réuni à la Mairie d'Harfleur, dans la salle du Parc – Centre Françoise Dolto, sous la présidence de Madame Christine MOREL, Maire.

**PRÉSENT(E)S : 19 (jusqu'au point n° 26 02 03) - 21 (à partir du point n° 26 02 04)**  
Mme Christine MOREL, Mme Sylvie BUREL, M. Dominique BELLENGER, Mme Justine DUCHEMIN, M. Anthony DE VRIES (à compter du point n° 26 02 04), Mme Sylvie DUCOEURJOLY, M. Loïc JAMET, Mme Sabrina LEFEBVRE, M. Ousmane NDIAYE, M. José GUTIERREZ, Mme Élise ROGER, Mme Marjorie BELLENGER, M. Gilles DON SIMONI, M. Jean-Pierre PEDRON, Mme Nathalie JARROUSSE, Mme Sylvie ROGER (à compter du point n° 26 02 04), M. Hervé TOULLEC, Mme Aurélie REBEILLEAU, M. Franck GROUSSARD, Mme Coralie FOLLET, M. Pierre GRISEL.

**ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S AYANT DONNÉ PROCURATION : 1**

M. Yoann LEFRANC à M. Loïc JAMET.

**ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S SANS PROCURATION : 1**

Mme Yvette ROMÉRO.

**ABSENT(E)S : 8 (jusqu'au point n° 26 02 03) - 6 (à partir du point n° 26 02 04)**

M. Anthony DE VRIES (jusqu'au point n° 26 02 03), Mme Julie LEMARCIS, Mme Cindy EVRARD, M. Samuel LEROY, M. Nicolas NOUAILHAS, Mme Sylvie ROGER (jusqu'au point n° 26 02 03), Mme Julie LETHEUX, Mme BOUJU Sophie (née VIVIER).

**Votants : 20 (jusqu'au point n° 26 02 03) - 22 (à partir du point n° 26 02 04)**

**Secrétaire de séance :**

Madame Élise ROGER

**Délais et voie de recours :**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

**Mesdames, Messieurs,**

Au cours de la séance du Conseil Municipal du 24 janvier 2026, les orientations budgétaires pour l'exercice 2026 vous ont été présentées.

Le projet de Budget que je vous propose d'adopter est conforme aux masses financières exposées lors de ce débat d'orientations budgétaires.

Il s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 16 097 219,50 € et comprend les éléments tels que décrits dans le document annexé.

**En conséquence, et après en avoir délibéré, je vous propose d'adopter la délibération suivante :**

**VU les articles L 1612-1 à L 1612-41 du Code Général des Collectivités Territoriales,**

**VU la loi 94.504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux Collectivités Locales et ses décrets d'application,**

**VU la délibération n° 23 09 29 du Conseil Municipal du 30 septembre 2023 portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M 57 à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024,**

**VU la délibération n° 23 12 32 du Conseil Municipal du 16 décembre 2023 relative à l'adoption du règlement budgétaire et financier de la Ville d'Harfleur,**

**VU l'instruction budgétaire et comptable M 57 applicable aux communes et à leurs établissements publics administratifs,**

**VU l'avis du Bureau Municipal du 9 février 2026,**

**VU la Commission Municipale d'Études n° 1 "Finances - Administration et services généraux, Informatique et dématérialisation - Personnel - Intercommunalité, SIEHGO - Risques majeurs" consultée le 10 février 2026,**

**CONSIDÉRANT que l'instruction budgétaire et comptable M 57 donne la faculté au Conseil Municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections. Dans ce cas, le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance,**

**CONSIDÉRANT la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du Conseil Municipal du 24 janvier 2026,**

**APRÈS avoir entendu le rapport général de présentation du Budget Primitif de l'exercice 2026 de la Ville d'Harfleur ci-annexé,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**DÉCIDE**

- **de voter le Budget Primitif 2026 par Chapitre, tant en dépenses qu'en recettes, conformément aux articles L 1612-27 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.**

Délais et voie de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Les montants adoptés correspondant aux sommes portées dans les tableaux intitulés "vote du budget" figurant dans le document Budget Primitif - Exercice 2026 sont les suivants :

		Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	Opérations réelles	11 545 282,74 €	12 573 984,43 €
	Opérations d'ordre	1 197 631,52 €	168 929,83 €
Total de fonctionnement		12 742 914,26 €	12 742 914,26 €
Section d'investissement	Opérations réelles	3 185 375,41 €	2 156 673,72 €
	Opérations d'ordre	168 929,83 €	1 197 631,52 €
Total d'investissement		3 354 305,24 €	3 354 305,24 €
Total du budget		16 097 219,50 €	16 097 219,50 €

- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à opérer, pour l'ensemble des budgets, des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans les limites suivantes :
  - fonctionnement : 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section,
  - investissement : 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section.
- de prendre acte de la communication des annexes conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

*Le Conseil Municipal adopte les conclusions de ce rapport.*

*Pour : 18 - Contre : 0 - Abstentions : 4*

*(Mme Aurélie REBILLEAU, M. Franck GROUSSARD, Mme Coralie FOLLET, M. Pierre GRISEL)*

*Fait et délibéré en l'Hôtel de ville d'Harfleur les jours et aux heures indiqués*

*Pour extrait certifié conforme*

*Christine MOREL*

*Maire,*



Délais et voie de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

# Conseil Municipal du 28 février 2026

## Budget Primitif 2026

### Note synthétique de présentation

#### Rappel réglementaire

L'article L. 1612-35 du Code Général des Collectivités Territoriales précise : "*Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.*"

Cette note présente donc les principales informations et évolutions du Budget Primitif 2026 de la Ville d'Harfleur. Disponible en mairie sur demande, elle sera également mise en ligne sur le site internet de la Ville.

Elle reprend pour l'essentiel les éléments déjà présentés lors du Débat d'Orientations Budgétaires du 24 janvier 2026 en les actualisant.

Cependant, à titre liminaire, il est rappelé que le présent budget 2026 est bâti sur la base des estimations de ressources fiscales et dotations que la Ville percevra en 2026.

Des ajustements auront donc lieu et seront formalisés en cours d'année, comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales, lors du vote des décisions budgétaires modificatives.

#### **I - Le contexte de l'élaboration du Budget 2026**

Le Rapport d'Orientations Budgétaires présenté lors du Conseil Municipal du 24 janvier 2026 a présenté l'environnement économique mondial et national, l'environnement socio-économique de la Ville d'Harfleur ainsi que les principales hypothèses de la Loi de Finances pour 2026.

#### **II - Le cadrage financier pour 2026**

- Une grande prudence quant à l'estimation de nos recettes avec un rééquilibrage des dotations de l'État (baisse de la DGF, augmentation de la DSU et de la DSR, hausse possible du FPIC),
- Une évolution des bases de fiscalité décidées par l'État de 0,80 %,
- La poursuite de la non-augmentation des taux d'imposition communaux,
- Une prise en compte du contexte inflationniste qui aura des conséquences à la fois sur nos dépenses de fonctionnement (fluides et achats) mais également sur le coût des travaux prévus,
- L'impact des mesures nationales sur le chapitre du personnel (hausse du taux de la CNRCAL),
- La maîtrise des dépenses de gestion courante des secteurs,

- Le maintien de l'enveloppe des subventions aux écoles et aux associations harfleuraises,
- La poursuite de la réalisation de notre Plan Pluriannuel d'Investissement,
- La reprise de l'excédent de fonctionnement de 2025 à hauteur de 974 563,57 €.

### III - L'équilibre général du Budget primitif 2026

Le Budget Primitif pour 2026 s'élève, tous mouvements pris en compte (opérations réelles et d'ordre), à 16 097 219,50 €, affichant une hausse de 1,94 %, soit + 305 587,44 €, par rapport au volume de crédits votés lors du Budget Primitif 2025 (pour mémoire : 15 791 632,06 €).

### IV - La section de fonctionnement

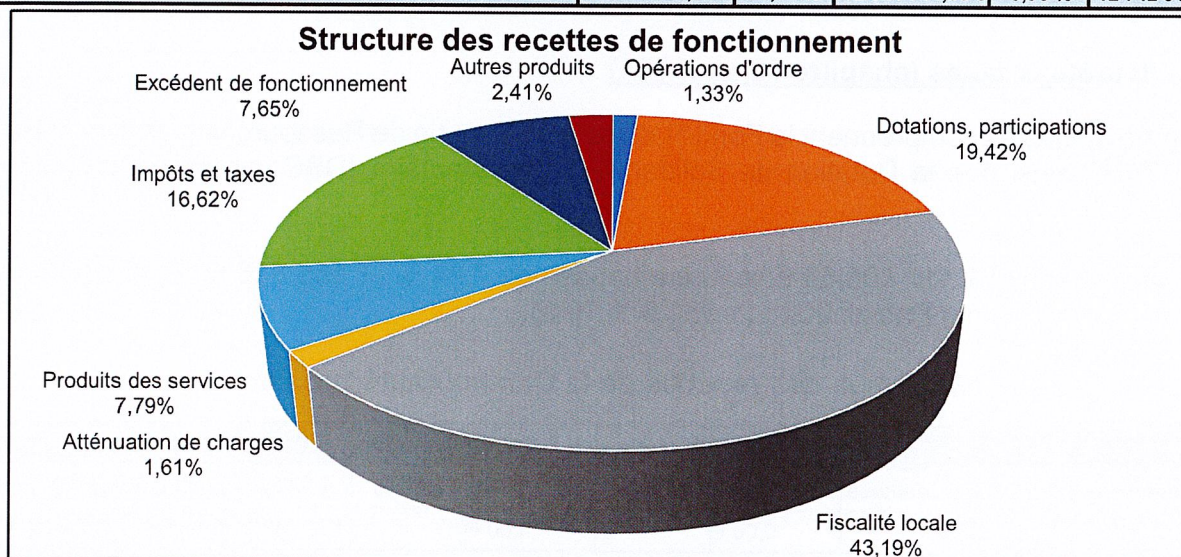
Tous mouvements confondus, la section de fonctionnement s'équilibre à 12 742 914,26 €, en augmentation de 121 202,40 (+ 0,96 %), par rapport au Budget Primitif 2025 (pour mémoire 12 621 711,86 €).

		Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	Opérations réelles	11 545 282,74 €	12 573 984,43 €
	Opérations d'ordre	1 197 631,52 €	168 929,83 €
Total de fonctionnement		12 742 914,26 €	12 742 914,26 €

#### A. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement se décomposent de la manière suivante :

Chapitre	Libellé	B.P. 2024	Évolution	B.P. 2025	Évolution	B.P. 2026
013	Atténuation de charges (remb. assurance personnel)	263 000,00 €	-54,37 %	120 000,00 €	70,58 %	204 700,00 €
70	Produits des services, du domaine (cantines, activités...)	1 005 816,40 €	-3,79 %	967 669,62 €	2,52 %	992 090,00 €
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 828 411,00 €	7,28 %	1 961 578,16 €	7,94 %	2 117 406,66 €
731	Fiscalité locale	5 461 441,00 €	0,14 %	5 469 000,00 €	0,64 %	5 503 930,00 €
74	Dotations et participations (D.G.F., subventions ...)	2 544 666,16 €	-1,99 %	2 494 126,77 €	-0,79 %	2 474 472,27 €
75	Autres produits de gestion courante (revenus immeubles...)	222 183,59 €	37,78 %	306 118,13 €	0,21 %	306 766,93 €
76	Produits financiers	55,00 €	0,00 %	55,00 €	0,00 %	55,00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	1 062 280,27 €	6,10 %	1 127 120,91 €	-13,54 %	974 563,57 €
	<b>Total des opérations réelles</b>	<b>12 387 853,42 €</b>	<b>0,47 %</b>	<b>12 445 668,59 €</b>	<b>1,03 %</b>	<b>12 573 984,43 €</b>
042	Transfert entre sections	336 196,57 €	-47,64 %	176 043,27 €	-4,04 %	168 929,83 €
	<b>Total des opérations d'ordre</b>	<b>336 196,57 €</b>	<b>-47,64 %</b>	<b>176 043,27 €</b>	<b>-4,04 %</b>	<b>168 929,83 €</b>
	<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>12 724 049,99 €</b>	<b>-0,80 %</b>	<b>12 621 711,86 €</b>	<b>0,96 %</b>	<b>12 742 914,26 €</b>



Les recettes réelles de fonctionnement sont en augmentation de 1,03 % (+ 128 315,84 €) et s'élèvent à 12 573 984,43 € (12 445 668,59 € au Budget Primitif 2025).

## 1. Les produits des services et du domaine (chapitre 70)

Il est rappelé que la Ville pratique sur ses tarifs liés aux activités proposées aux Harfleurais, une politique de quotients familiaux permettant à chaque famille de bénéficier d'une aide municipale calculée sur la base de ses revenus et de sa composition.

Les produits des services et du domaine représentent 992 090 € en 2026, soit 7,89 % des recettes réelles de fonctionnement (7,78 % au B.P. 2025). Ce poste est en hausse de 2,52 % (+ 24 420,38 €) par rapport à l'inscription du Budget Primitif 2025 (967 669,62 €).

Ce chapitre comprend, notamment, les recettes suivantes :

- concessions et redevances funéraires : 15 000 € (15 000 € au B.P. 2025),
- restauration scolaire (payée par les familles) : 149 000 € (153 500 € au B.P. 2025). La Ville perçoit en effet de l'État directement une indemnité sur les repas facturés 1 € mais celle-ci est comptabilisée dans les "Dotations et Participations" (chapitre 74),
- portage des repas à domicile : 57 000 € (45 000 € au B.P. 2025),
- activités périscolaires et d'animation : 144 000 € (152 593 € au B.P. 2025),
- conventions de partenariats de portage de repas : 11 000 € (4 500 € au B.P. 2025)
- personnel mis à disposition au C.C.A.S : 373 500 € (358 000 € au B.P. 2025).

Outre la tarification des services à la population, ce chapitre comprend aussi les recettes liées à la convention de services partagés avec la Communauté Urbaine qui évoluent ainsi :

Libellé	B.P. 2023	Évolution	B.P. 2024	Évolution	B.P. 2025	Évolution	B.P. 2026
Moyens humains	29 800,00 €	-0,13 %	29 762,00 €	38,71 %	41 283,00 €	3,43 %	42 700,00 €
Autres moyens	15 555,00 €	-2,64 %	15 145,00 €	8,00 %	16 357,00 €	0,87 %	16 500,00 €
Remboursement D.S.I.	18 000,00 €	-96,11 %	700,00 €	-100,00 %	0,00 €	-	0,00 €
<b>Total</b>	<b>63 355,00 €</b>	<b>-28,01 %</b>	<b>45 607,00 €</b>	<b>26,38 %</b>	<b>57 640,00 €</b>	<b>2,71 %</b>	<b>59 200,00 €</b>

Depuis plusieurs années, les remboursements de frais par la Communauté Urbaine au titre de la convention de services partagés fluctuent en raison notamment de la reprise en directe des contrats de fourniture d'internet par la C.U. En 2026, ce poste budgétaire est en hausse de 2,71 % (+ 1 560 €) et s'établit à 59 200 € (57 640 € au B.P. 2025).

## 2. Impôts et taxes (chapitre 73 sauf 731)

Les impôts et taxes comprennent le Fond National de Garantie de Ressources (versé par l'État : 294 771 €) ainsi que la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) et les attributions de compensation

Ce chapitre atteint 2 117 406,66 €, soit une hausse de 7,94 % (+ 155 828,50 €) par rapport à l'inscription du Budget Primitif 2025 (1 961 578,16 €).

### Évolution des recettes de la Communauté Urbaine

Libellé	B.P. 2023	Évolution	B.P. 2024	Évolution	B.P. 2025	Évolution	B.P. 2026
Dotation de Solidarité Communautaire	1 533 640 €	0,00 %	1 533 640 €	0,00 %	1 533 640 €	0,00 %	1 533 640 €
Attribution de compensation	0,00 €	-	0,00 €	-	133 167,16 €	117,02 %	288 995,66 €

Pour 2026, la Communauté Urbaine le Havre Seine Métropole a voté une stabilisation de la DSC à la hauteur de 2023, soit 1 533 640 €.

Par ailleurs, en raison de la mise en place du régime harmonisé de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et du lissage des écarts de taux sur 4 ans décidé par la Communauté Urbaine, les attributions de compensation afférentes à la compétence de gestion des déchets sont modifiées. Ainsi en 2026, Harfleur percevra une attribution de compensation positive à hauteur de 288 995,66 € (133 167,16 € en 2025).

### 3. Fiscalité locale (chapitre 731)

Ce chapitre atteint 5 503 930 €, soit une hausse de 0,64 % (+ 34 930 €) par rapport à l'inscription du Budget Primitif 2025 (5 469 000 €).

#### • **Produit des contributions directes**

Les bases d'imposition à partir desquelles est établi le produit attendu de chaque taxe sont actualisées chaque année par l'application d'un coefficient fixé par l'article 1518 bis du Code Général des Impôts. Dans l'attente de la notification officielle des bases de fiscalité, c'est une augmentation générale des bases de 0,80 % qui est retenue.

Le produit fiscal attendu en 2026 est donc de 5 091 928 € soit + 21 928 € par rapport au Budget Primitif 2025 (5 070 000 €). Il se décompose ainsi :

	2022	2023	2024	2025	2026 estimé	2027 estimé	2028 estimé	2029 estimé
<b>Taxe d'Habitation</b>								
Base nette imposable TH Résidences Secondaires	80 689	348 978	483 386	67 644	68 185	68 731	69 280	69 835
Taux TH sur les Résidences Secondaires	16,18 %	16,18 %	16,18 %	16,18 %	16,18 %	16,18 %	16,18 %	16,18 %
Produit de la TH sur les Résidences Secondaires	13 055	56 465	78 212	10 945	11 032	11 121	11 210	11 299
<b>Taxe sur le Foncier Bâti</b>								
Base nette imposable taxe foncière sur le bâti	8 539 612	9 153 740	9 484 984	9 659 870	9 737 149	9 815 046	9 893 567	9 972 715
Taux taxe foncière sur le bâti	57,26 %	57,26 %	57,26 %	57,26 %	57,26 %	57,26 %	57,26 %	57,26 %
Coefficient correcteur	0,91	0,91	0,91	0,91	0,91	0,91	0,91	0,91
Produit de la taxe foncière sur le bâti	4 428 123	4 745 725	4 917 455	5 008 131	5 048 194	5 088 578	5 129 285	5 170 317
<b>Taxe sur le Foncier non Bâti</b>								
Base nette imposable taxe foncière sur non bâti	15 884	17 417	16 688	16 223	16 353	16 484	16 615	16 748
Taux taxe foncière sur le non bâti	56,53 %	56,53 %	56,53 %	56,53 %	56,53 %	56,53 %	56,53 %	56,53 %
Produit de la taxe foncière sur le non bâti	8 979	9 846	9 434	9 171	9 244	9 318	9 393	9 468
<b>Produit des taxes directes</b>	<b>4 450 158</b>	<b>4 812 035</b>	<b>5 005 100</b>	<b>5 028 247</b>	<b>5 068 471</b>	<b>5 109 017</b>	<b>5 149 887</b>	<b>5 191 084</b>
Surtaxe sur les logements vacants	15 422	21 458	32 883	23 271	23 457	23 645	23 834	24 025
<b>Produit des contributions directes</b>	<b>4 511 805</b>	<b>4 857 624</b>	<b>5 020 404</b>	<b>5 058 414</b>	<b>5 091 928</b>	<b>5 132 662</b>	<b>5 173 721</b>	<b>5 215 109</b>

#### • **Produits de la fiscalité indirecte**

Les principales recettes de fiscalité indirecte dont le montant varie en fonction du contexte économique et du nombre de redevables sont les suivantes :

- Taxe additionnelle aux droits de mutation, taxe publicité foncière : 180 000 € (150 000 € inscrit au B.P. 2025),

- Accise sur l'électricité : 146 500 € (146 500 € au B.P. 2025),
- Taxes locales sur la publicité extérieure : 63 000 € (78 000 € au B.P. 2025).

#### 4. Les dotations et participations (chapitre 74)

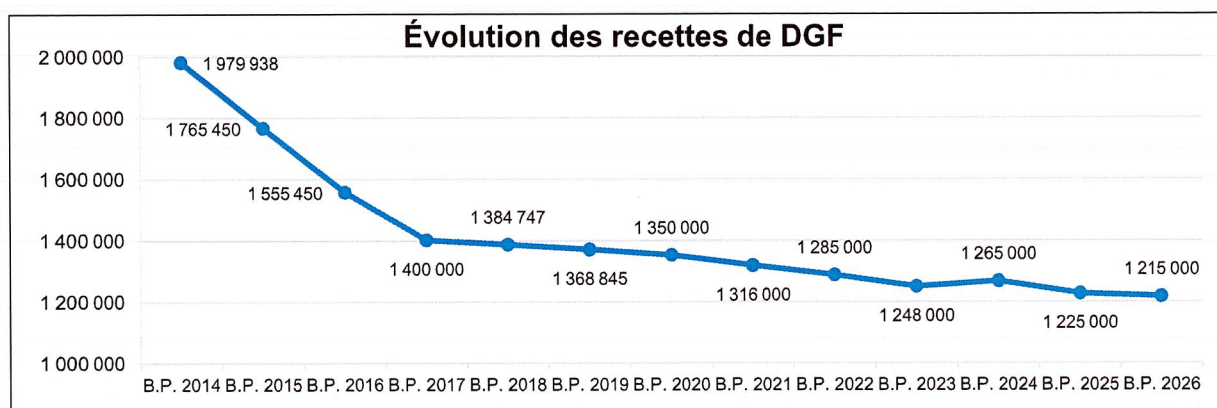
Les recettes du chapitre 74 comprennent la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), la Dotation de Solidarité Rurale (DSR), la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), les compensations d'État sur les exonérations fiscales et les autres dotations. Les participations regroupent les subventions perçues (exemple de la subvention de l'État sur les emplois aidés).

Le chapitre 74 atteint 2 474 472,27 €, soit une diminution de 19 654,50 € (- 0,79 %) par rapport à l'inscription du Budget Primitif 2025 (2 494 126,77 €).

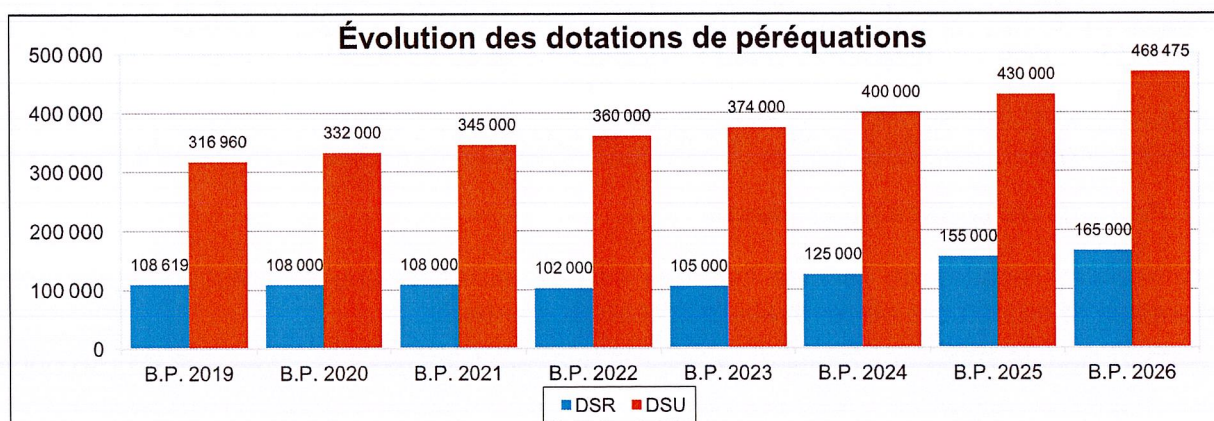
Les quatre dotations principales diminuent quant à elles de 5,21 %, soit - 101 525 €.

Libellé	B.P. 2023	Évolution	B.P. 2024	Évolution	B.P. 2025	Évolution	B.P. 2026
Dotation Globale de Fonctionnement	1 248 000,00 €	1,36 %	1 265 000,00 €	-3,16 %	1 225 000,00 €	-0,82 %	1 215 000,00 €
Dotation de Solidarité Rurale	105 000,00 €	19,05 %	125 000,00 €	24,00 %	155 000,00 €	6,45 %	165 000,00 €
Dotation de Solidarité Urbaine	374 000,00 €	6,95 %	400 000,00 €	7,50 %	430 000,00 €	8,95 %	468 475,00 €
Dotation de Compensation de Taxe Professionnelle	145 601,00 €	-2,63 %	141 773,00 €	-1,25 %	140 000,00 €	-100,00 %	0,00 €
<b>Total</b>	<b>1 872 601,00 €</b>	<b>3,16 %</b>	<b>1 931 773,00 €</b>	<b>0,94 %</b>	<b>1 950 000,00 €</b>	<b>-5,21 %</b>	<b>1 848 475,00 €</b>

En attente de la notification officielle du montant des dotations par l'État début avril, l'estimation de DGF inscrite au Budget Primitif 2026 est de 1 215 000 €, soit - 10 000 € par rapport à l'inscription 2025 (- 0,82 %).



Notre Dotation de Solidarité Rurale (fraction Péréquation) devrait atteindre 165 000 € en 2026 (+ 10 000 € par rapport au B.P. 2025). En ce qui concerne la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), nous pensons être toujours éligibles en 2026. Le Budget Primitif prévoit donc une inscription budgétaire de 468 475 € (+ 38 475 € par rapport au B.P. 2025).



Comme évoqué lors du Débat d'orientations Budgétaires, nous ne percevrons plus la Dotation de Compensation de Réforme de la taxe Professionnelle.

Le Budget Primitif 2026 intègre aussi une hausse de 500 € des allocations compensatrices versées par l'État (Taxe Foncières) : 39 500 € inscrit au B.P. 2026.

Pour le Fonds Départemental de Taxe Professionnelle, notre prévision de recettes pour 2026 s'établit à hauteur de 54 700 €, soit - 13 400 € par rapport au montant inscrit au B.P. 2025.

### 5. Les autres recettes (chapitre 013, 75, 76)

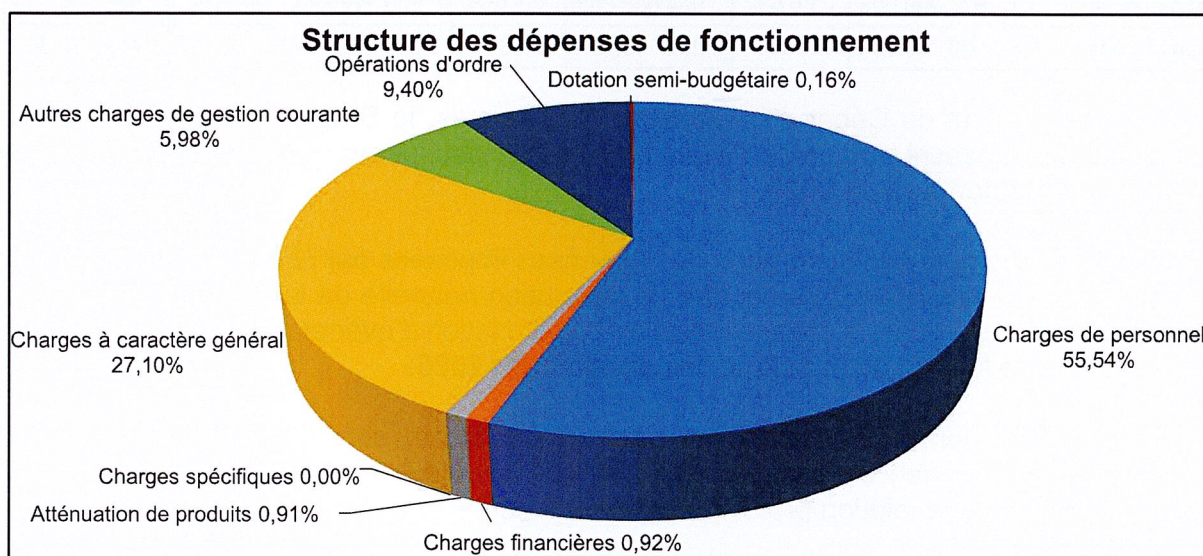
Elles comprennent notamment, les atténuations de charges, les produits de gestion courante... En 2026, ces recettes atteignent 511 521,93 €, soit une hausse de 85 348,80 € (+ 20,03 %) par rapport au B.P. 2025 (426 173,13 €).

Les remboursements relatifs à l'assurance du personnel sont en hausse de 84 700 € et sont inscrits à hauteur de 204 700 € (120 000 € au B.P. 2025). Par contre, les autres produits divers (loyers, remboursements de charges...) ne sont en progression que de 0,21 % (+ 648,80 €).

### B. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement se décomposent de la manière suivante :

Chapitre	Libellé	B.P. 2024	Évolution	B.P. 2025	Évolution	B.P. 2026
011	Charges à caractère général (activités, fluides, alimentation...)	3 024 069,51 €	11,73 %	3 378 826,35 €	2,20 %	3 453 233,46 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	6 948 830,00 €	-1,42 %	6 850 000,00 €	3,32 %	7 077 500,00 €
014	Atténuation de produits (F.P.I.C., reversement C.U.)	143 154,00 €	-24,63 %	107 900,00 €	7,04 %	115 500,00 €
65	Autres charges de gestion courante	776 419,52 €	-9,77 %	700 556,00 €	8,74 %	761 767,00 €
66	Charges financières (intérêts des emprunts)	142 005,97 €	-4,21 %	136 022,53 €	-13,91 %	117 107,28 €
67	Charges spécifiques (bourses et prix, titres annulés)	0,00 €	-	2 500,00 €	-	175,00 €
68	Dotations aux provisions (semi-budgétaires)	37 400,00 €	-35,56 %	24 100,00 €	-17,01 %	20 000,00 €
<b>Total des opérations réelles</b>		<b>11 071 879,00 €</b>	<b>1,16 %</b>	<b>11 199 904,88 €</b>	<b>3,08 %</b>	<b>11 545 282,74 €</b>
023	Virement à la section d'investissement	1 000 000,00 €	-10,00 %	900 000,00 €	-27,06 %	656 500,00 €
042	Transfert entre sections	652 170,99 €	-19,99 %	521 806,98 €	3,70 %	541 131,52 €
<b>Total des opérations d'ordre</b>		<b>1 652 170,99 €</b>	<b>-13,94 %</b>	<b>1 421 806,98 €</b>	<b>-15,77 %</b>	<b>1 197 631,52 €</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>12 724 049,99 €</b>	<b>-0,80 %</b>	<b>12 621 711,86 €</b>	<b>0,96 %</b>	<b>12 742 914,26 €</b>



Les dépenses réelles de fonctionnement, prévues à hauteur de 11 545 282,74 €, sont en augmentation de 3,08 % (soit + 345 377,86 €) par rapport au volume global de dépenses réelles de fonctionnement votées au titre du Budget Primitif 2025 (11 199 904,88 €).

### 1. Les charges à caractère général (chapitre 011)

Les charges à caractère général représentent les dépenses relatives à l'entretien des terrains, des biens meubles et immeubles, des réparations, des locations, des fluides, carburants, alimentation, assurances, impôts et prestations de services nécessaires au bon fonctionnement du service public.

Une inscription budgétaire à hauteur de 3 453 233,46 € est prévue pour ce chapitre, représentant une augmentation de 2,20 % (+ 74 407,11 €) par rapport au B.P. 2025. Ce chapitre représente 29,91 % des dépenses réelles de fonctionnement (30,17 % en 2025) et 27,10 % des dépenses totales (26,77 % en 2025).

Libellé	B.P. 2023	Évolution	B.P. 2024	Évolution	B.P. 2025	Évolution	B.P. 2026
Eau et assainissement	39 750,00 €	22,64 %	48 750,00 €	0,00 %	48 750,00 €	-9,44 %	44 150,00 €
Energie - Électricité	545 000,00 €	-34,86 %	355 000,00 €	-2,66 %	345 572,00 €	-13,35 %	299 450,00 €
Combustibles (chauffage)	600 450,00 €	-25,06 %	450 000,00 €	-44,37 %	250 314,00 €	17,47 %	294 044,00 €
Carburant	49 000,00 €	-6,94 %	45 600,00 €	-0,22 %	45 500,00 €	2,20 %	46 500,00 €
<b>Total</b>	<b>1 234 200,00 €</b>	<b>-27,13 %</b>	<b>899 350,00 €</b>	<b>-23,26 %</b>	<b>690 136,00 €</b>	<b>-0,87 %</b>	<b>684 144,00 €</b>

En raison de l'évolution permanente des prix des énergies et de l'évolution des taxes et abonnements, il devient complexe d'anticiper les besoins budgétaires en ce domaine. Cependant, la mise en place de notre plan de sobriété énergétique et les travaux d'économie d'énergie réalisés, nous permettent d'anticiper encore cette année une baisse de nos consommations en électricité. En conséquence, les charges liées aux fluides (684 144 €) sont en baisse de 0,87 % par rapport au B.P. 2025.

### 2. Dépenses de personnel (chapitre 012)

Personnel	B.P. 2023	Évolution	B.P. 2024	Évolution	B.P. 2025	Évolution	B.P. 2026
Total des dépenses	6 700 000,00 €	3,71 %	6 948 830,00 €	- 1,42 %	6 850 000,00 €	3,32 %	7 077 500,00 €
Total des recettes	671 290,00 €	- 1,07 %	664 083,80 €	- 20,16 %	530 178,50 €	19,91 %	635 740,00 €
Dépenses nettes	6 028 710,00 €	4,25 %	6 284 746,20 €	0,56 %	6 319 821,50 €	1,93 %	6 441 760,00 €

Comme présenté lors du Débat d'Orientations Budgétaires, le Budget Primitif 2026 constate pour le chapitre consacré au personnel une hausse des inscriptions budgétaires de 3,32 % soit 227 500 € par rapport au B.P. 2025.

Ce résultat tient compte de l'absorption des dépenses imposées par l'État (hausse du SMIC et des cotisations de la CNRACL) ainsi que de l'évolution naturelle de la carrière des agents, à effectif constant. Il est aussi la conséquence de l'organisation d'évènements exceptionnels telle que les 40 ans de la Fête de la Scie et des élections de 2026.

Les recettes de personnel (remboursement d'assurance, remboursements de mise à disposition de personnel) s'élèvent à 635 740 € soit + 19,91 % par rapport au B.P. 2025 (530 178,50 €). Cette évolution provient notamment de :

- la hausse conséquente des remboursements de l'assurance du personnel (+ 80 000 €), en raison d'absences d'agents en longue maladie,

- la hausse des mises à disposition de personnel (+ 5,08 %, soit + 20 847,50 €).

Les dépenses nettes de personnel n'évoluent donc que de 1,93 % par rapport au B.P. 2025, soit + 121 938,50 €.

### **3. Atténuation de produits (chapitre 014)**

Ce poste comprend les dépenses liées à la fiscalité transférée soit le Fonds national de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) et les dégrèvements accordés par l'État sur la Taxe sur les Logements Vacants et sur les Résidences secondaires.

Une inscription budgétaire à hauteur de 115 500 € est prévue pour ce chapitre, représentant une hausse 7,04 % (+ 7 600 €) par rapport au B.P. 2025 (107 900 €).

Harfleur contribue au Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC). Dans l'attente du chiffrage définitif l'estimation est arrêtée à 100 000 € pour 2026 (identique au montant inscrit au B.P. 2025).

### **4. Subventions et contributions (chapitre 65)**

Les charges de gestion courante passent de 700 556 € en 2025 à 761 767 € en 2026, soit une augmentation de 8,74 % (+ 61 211 €).

Ce chapitre retrace notamment les dépenses suivantes :

- la contribution au SIEHGO : 41 250 € (41 250 € au B.P. 2025),
- le versement des indemnités et cotisations des élus pour 141 100 € (identique au B.P. 2025),
- les subventions de fonctionnement aux associations : 286 617 € (243 026 € au B.P. 2025),
- la subvention au CCAS estimée à 251 600 € dont une subvention de fonctionnement de 150 000 €.

### **5. Charges financières (chapitre 66)**

	B.P. 2023	Évolution	B.P. 2024	Évolution	B.P. 2025	Évolution	B.P. 2026
Intérêts versés	140 000,00 €	7,14%	150 000,00 €	-3,33 %	145 000,00 €	-13,79 %	125 000,00 €
ICNE	7 844,83 €	-201,90 %	- 7 994,03 €	12,30 %	- 8 977,47 €	-12,08 %	- 7 892,72 €

Les charges financières (chapitre 66) inscrites au Budget Primitif s'élèvent à 117 107,28 € et baissent de 18 915,25 € (- 13,91 %) par rapport au Budget Primitif précédent. Or Intérêts Courus Non Échus, il est prévu une réduction des intérêts versés de 13,79 % par rapport au B.P. 2025.

## **V - La section d'investissement**

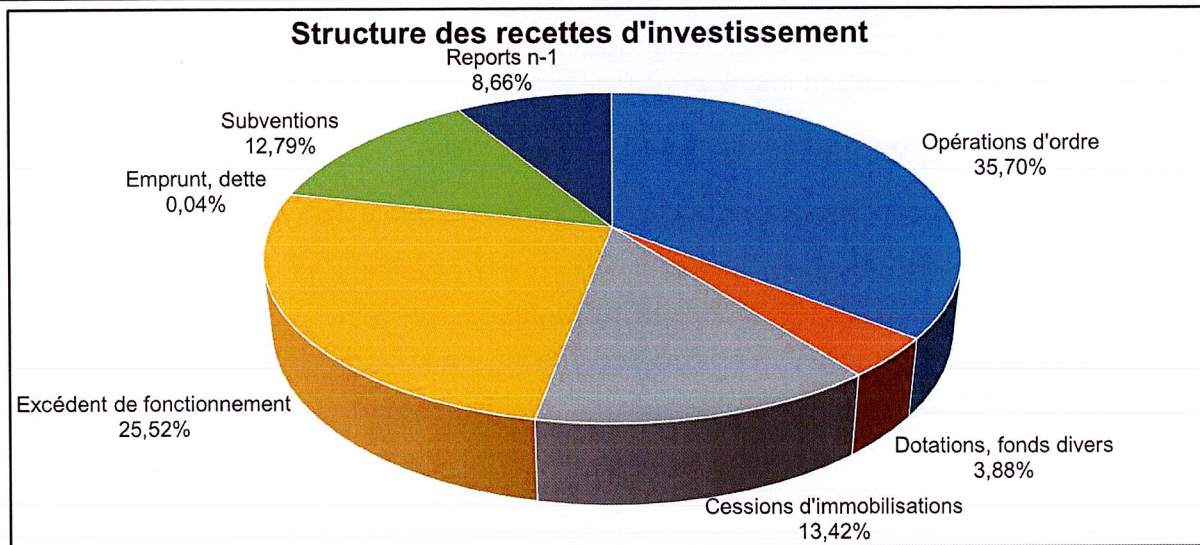
Tous mouvements confondus, la section d'investissement s'équilibre à 3 354 305,24 €, en augmentation de 184 385,04 € (+ 5,82 %), par rapport au B.P. 2025 (3 169 920,20 €).

		Dépenses	Recettes
<b>Section d'investissement</b>	<b>Opérations réelles</b>	<b>3 185 375,41 €</b>	<b>2 156 673,72 €</b>
	<b>Opérations d'ordre</b>	<b>168 929,83 €</b>	<b>1 197 631,52 €</b>
<b>Total d'investissement</b>		<b>3 354 305,24 €</b>	<b>3 354 305,24 €</b>

## A. Les recettes d'investissement

Les recettes de la section d'investissement se décomposent de la manière suivante :

Chapitre	Libellé	B.P. 2024	Évolution	B.P. 2025	Évolution	B.P. 2026
10	Dotations, fonds divers et réserves	91 500,00 €	20,22 %	110 000,00 €	18,18 %	130 000,00 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	504 760,72 €	87,66 %	947 224,58 €	-9,64 %	855 897,99 €
13	Subventions d'investissement reçues	105 182,90 €	311,49 %	432 817,51 €	-0,91 %	428 888,72 €
16	Emprunts et dettes assimilées	451 500,00 €	-99,67 %	1 500,00 €	0,00 %	1 500,00 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	44 520,00 €	152,58 %	112 450,00 €	300,18 %	450 000,00 €
	Reports de l'année précédente	123 850,70 €	16,37 %	144 121,13 €	101,49 %	290 387,01 €
	<b>Total des opérations réelles</b>	<b>1 321 314,32 €</b>	<b>32,30 %</b>	<b>1 748 113,22 €</b>	<b>23,37 %</b>	<b>2 156 673,72 €</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	1 000 000,00 €	-10,00 %	900 000,00 €	-27,06 %	656 500,00 €
040	Opérations d'ordre - Entre sections	652 170,99 €	-19,99 %	521 806,98 €	3,70 %	541 131,52 €
	<b>Opérations d'ordre – Entre sections</b>	<b>1 652 170,99 €</b>	<b>-13,94 %</b>	<b>1 421 806,98 €</b>	<b>-15,77 %</b>	<b>1 197 631,52 €</b>
	<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>2 973 485,31 €</b>	<b>6,61 %</b>	<b>3 169 920,20 €</b>	<b>5,82 %</b>	<b>3 354 305,24 €</b>



Les recettes réelles d'investissement, prévues à hauteur 2 156 673,72 €, sont en hausse de 408 560,50 € (+ 23,37 %) par rapport aux recettes votées au titre du Budget Primitif 2025 (1 748 113,22 €).

### 1. Les dotations et fonds divers (chapitre 10)

Ce chapitre comprend les recettes suivantes :

- F.C.T.V.A : 125 000 € (99 000 € au B.P. 2025),
- Taxe d'aménagement : 5 000 € (11 000 € au B.P. 2025),
- Excédent de fonctionnement capitalisé : 855 897,99 € (947 224,58 € au B.P. 2025).

### 2. Les emprunts et dettes assimilées (chapitre 16)

	B.P. 2023	Évolution	B.P. 2024	Évolution	B.P. 2025	Évolution	B.P. 2026
Emprunts	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €
Cautionnement reçues	1 500,00 €	0,00 %	1 500,00 €	0,00 %	1 500,00 €	0,00 %	1 500,00 €

Les cautions reçues proviennent des logements, garages et bâtiments que nous louons. Leur montant total est par nature fluctuant d'une année sur l'autre puisque dépendant des nouvelles locations. 1 500 € sont inscrit au B.P. 2026 (somme identique à 2025).

Il n'est pas prévu d'emprunt au B.P. 2026.

### 3. Les subventions et participations (chapitre 13)

Dans l'attente d'autres décisions d'attribution de subventions, nous pouvons inscrire 428 888,72 € de subventions au Budget primitif 2026 (432 817,51 € au B.P. 2025). Elles se répartissent ainsi :

- Fonds de Concours de la Communauté Urbaine : 397 649,35 €,
- Département de la Seine Maritime : 31 239,37 €.

En cours d'année, en fonction des investissements inscrits et des recettes obtenues, ces crédits seront complétés.

### 4. Les ventes de patrimoine (chapitre 024)

Le Budget Primitif 2026 prévoit l'inscription de plusieurs ventes (terrain Rue Paul Doumer, immeubles 1 rue de Mines et 22 rue Général Leclerc, maison 16 rue du Moulin) à hauteur de 450 000 €.

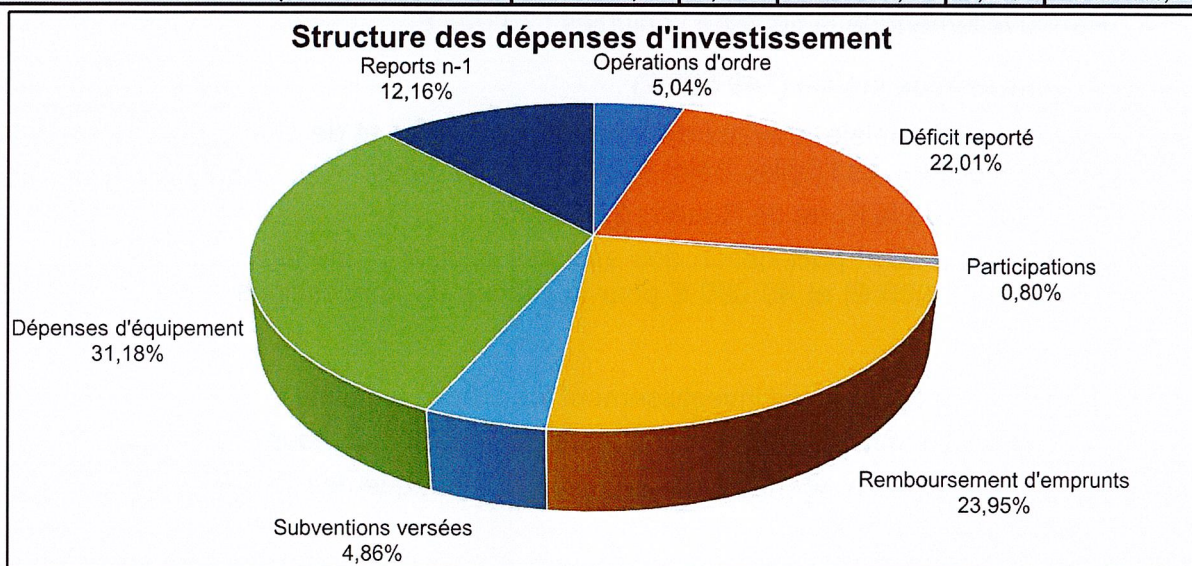
### 5. Les restes à réaliser de recettes

Les restes à réaliser de 2025 s'élèvent à 290 387,01 €. Il s'agit notamment des Fonds de Concours de la Communauté Urbaine à percevoir pour un montant global de 192 147,18 €, ainsi que des subventions du Département de Seine Maritime (47 905,61 €) et de l'État (DETR, pour 46 639,62 €).

## B. Les dépenses d'investissement

Les dépenses de la section d'investissement se décomposent de la manière suivante :

Chapitre	Libellé	B.P. 2024	Évolution	B.P. 2025	Évolution	B.P. 2026
20	Immobilisations incorporelles (études, logiciels...)	26 200,00 €	-42,75 %	15 000,00 €	140,00 %	36 000,00 €
204	Subventions d'équipement versées	163 614,00 €	-0,31 %	163 114,00 €	0,00 %	163 114,00 €
21	Immobilisations corporelles (terrains, matériels ...)	1 005 579,32 €	-24,06 %	763 617,22 €	-41,36 %	447 776,41 €
23	Immobilisations en cours (travaux, construc.)	156 984,00 €	33,77 %	210 000,00 €	167,62 %	562 000,00 €
26	Participations et créances rattachées	26 800,00 €	0,00 %	26 800,00 €	-0,37 %	26 700,00 €
16	Remboursement d'emprunts (capital des emprunts)	629 500,00 €	15,01 %	724 000,00 €	10,98 %	803 500,00 €
001	Déficit d'investissement reporté	516 396,18 €	35,17 %	697 990,12 €	5,78 %	738 329,86 €
	Reports de l'année précédente	112 215,24 €	250,54 %	393 355,59 €	3,71 %	407 955,14 €
	<b>Total des opérations réelles</b>	<b>2 637 288,74 €</b>	<b>13,52 %</b>	<b>2 993 876,93 €</b>	<b>6,40 %</b>	<b>3 185 375,41 €</b>
040	Opérations d'ordre - Transferts entre sections	336 196,57 €	-47,64 %	176 043,27 €	-4,04 %	168 929,83 €
	<b>Opérations d'ordre – Entre sections</b>	<b>336 196,57 €</b>	<b>-47,64 %</b>	<b>176 043,27 €</b>	<b>-4,04 %</b>	<b>168 929,83 €</b>
	<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>2 973 485,31 €</b>	<b>6,61 %</b>	<b>3 169 920,20 €</b>	<b>5,82 %</b>	<b>3 354 305,24 €</b>



Les dépenses réelles d'investissement sont en hausse de 6,40 % (+ 191 498,48 €) par rapport au Budget Primitif précédent en atteignant 3 185 375,41 € contre 2 993 876,93 € en 2025.

### **1. Le remboursement de la dette (chapitre 16)**

	B.P. 2023	Évolution	B.P. 2024	Évolution	B.P. 2025	Évolution	B.P. 2026
Capital des emprunts	567 000,00 €	10,76 %	628 000,00 €	15,05 %	722 500,00 €	11,00 %	802 000,00 €
Cautionnement versés	1 500,00 €	0,00 %	1 500,00 €	0,00 %	1 500,00 €	0,00 %	1 500,00 €

Le remboursement en capital de la dette s'établit à 802 000 €, soit une augmentation de 79 500 € (+ 11 %) par rapport au B.P. 2025 (722 500 €).

### **2. Les dépenses d'équipement (chapitre 20, 21 et 23)**

Les dépenses d'équipement sont composées des achats de biens meubles (mobiliers, véhicules, matériels divers) ainsi que des travaux et constructions.

Les dépenses d'équipement brut 1 045 776,41 € (988 617,22 € en 2025) représentent 125,38 € par habitant :

- 562 000 € pour des travaux d'aménagement et constructions,
- 447 776,41 € pour des acquisitions de biens et de matériels,
- 36 000 € pour des frais d'études ou logiciels.

Les principales dépenses d'équipement inscrites au B.P. 2026 sont :

- Une Ville humaine (161 201,26 €) :
  - Travaux d'accessibilité et de sécurité : 24 221,75 €,
  - Crédits petits investissements déconcentrés des écoles : 14 679,53 €,
  - Services municipaux : 102 299,98 € dont matériels informatiques et solutions d'impression (80 000 €) et matériels de restauration et d'entretien (14 219,98 €),
  - Réalisation d'œuvres d'art dans le cadre de la Politique de la Ville : 20 000 €,
- L'émergence d'une Ville durable (132 751 €) :
  - Rénovation énergétique - Transition Led bâtiments et remplacements des menuiseries : 59 751 €,
  - Renouvellement de la flotte de véhicules : 73 000 €.
- La valorisation de la Ville (749 595 €) :
  - Gestion patrimoniale (travaux de réfection de toiture et de charpente, de rénovation dans les écoles, de l'Eglise Saint Martin...) : 189 595 €,
  - Valorisation de la Porte de Rouen : 220 000 €,
  - Aménagements et pacification des espaces publics : aménagement de la Plaine du Moulin (300 000 €) et 40 000 € pour la reprise de concessions dans les cimetières harfleuraux.

Sont aussi inscrits en dépenses d'investissement les crédits suivants :

- Plan de gestion immobilière – Frais d'actes de cessions en cours : 2 000 €,
- Prise de participation Agence France Locale - La banque des Collectivités : 26 700 €.

Comme indiqué lors du Débat d'Orientations Budgétaires, ces enveloppes seront complétées lors des différentes Décisions Modificatives de l'année au fur et à mesure de l'inscription des subventions accordées par nos différents partenaires.

### **3. Les subventions d'équipement versées (chapitre 204)**

Ce chapitre comprend l'attribution de compensation d'investissement due à la Communauté Urbaine (144 114 €) au titre du transfert de charges de la voirie et de l'éclairage public ainsi que 19 000 € d'aides à l'enseigne, au ravalement de façade et à la rénovation.

### **4. Les restes à réaliser de dépenses**

Les restes à réaliser de 2025 s'élèvent à 407 955,14 €. Il s'agit de sommes engagées (commandes en cours, marchés signés) mais non encore payées puisque les prestations n'étaient pas entièrement exécutées ou que les factures n'étaient pas arrivées au 31 décembre.

Cela comprend notamment :

- les travaux de réhabilitation de divers bâtiments municipaux (8 308,73 € pour le changement de radiateurs et la régulation à distance, 15 315,66 € pour l'Église Saint Martin, 35 228,70 € pour le changement de menuiseries, 23 150,02 € pour la réparation de la toiture de l'Hôtel de Ville...),
- les travaux de raccordement au réseau de chaleur urbain (Groupe scolaire André Gide et Pôle Beaulieu) : 48 000 €,
- l'acquisition d'un camion frigorifique et de matériels pour le service Restauration : 103 612,15 €,
- l'acquisition de matériels informatique : 11 500,66 €,
- la transition LED de l'éclairage public : 80 121,07 €.

## **VI - Les soldes intermédiaires de gestion**

Ce sont des indicateurs permettant d'analyser la situation financière de notre commune. L'épargne brute (autrement appelée capacité d'autofinancement) est la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. La part des cessions d'immobilisations est retirée car il s'agit d'une recette exceptionnelle. Ce flux dégagé chaque année permet de rembourser le capital des emprunts et de couvrir en totalité ou en partie les investissements.

L'épargne nette est égale à l'épargne brute de laquelle on déduit le remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.

	C.A. 2021	C.A. 2022	C.A. 2023	C.A. 2024	C.A. 2025 prévisionnel	Rappel des estimations B.P. 2025	
						Réalisation 100 %	Taux réalisation 2024 <sup>1</sup>
Épargne de gestion	1 343 562,52	1 138 044,97	1 306 388,88	1 399 289,89	1 184 233,77	263 642,80	1 102 391,49
Intérêts de la dette	318 884,72	133 362,88	136 465,77	147 532,01	140 003,20	145 000,00	145 000,00
Épargne brute	1 024 677,80	1 004 682,09	1 169 923,11	1 251 757,88	1 044 230,57	118 642,80	957 391,49
Capital dette	495 708,43	535 397,03	566 361,70	627 578,52	722 257,20	722 500,00	722 500,00
Épargne nette	528 969,37	469 285,06	603 561,41	624 179,36	321 973,37	- 603 857,20	234 891,49

<sup>1</sup> Réalisation recettes 90,52 % et dépenses à 82,71 % (base taux de réalisation de 2024).  
Ville d'Harfleur - B.P. 2026 - Note synthétique de présentation - Conseil Municipal du 28 février 2026

	Estimations épargnes 2026	
	Réalisation 100 %	Taux de réalisation 2025 <sup>2</sup>
Épargne de gestion	179 138,12	781 267,09
Intérêts de la dette	125 000,00	125 000,00
Épargne brute	54 138,12	656 267,09
Capital dette	802 000,00	802 000,00
Épargne nette	-747 861,88	-145 732,91

Ces chiffres sont ceux issus du budget primitif. La prévision de l'épargne 2026 se fait sur la base d'estimations des taux de réalisation réelles 2025 des recettes et dépenses de fonctionnement. Sur cette base en fonction des hypothèses prises, l'épargne nette est estimée dans une fourchette comprise entre - 747 861,88 € (hypothèse réalisation 100 %) et - 145 732,91 € (hypothèse taux de réalisation de 2025).

Cependant, dans les faits, l'épargne brute réelle est jusqu'à présent toujours supérieure à celle annoncée au budget primitif.

## VII - L'analyse de notre dette

	B.P. 2023	Évolution	B.P. 2024	Évolution	B.P. 2025	Évolution	B.P. 2026
Encours au 01/01	9 482 721,58 €	-5,97 %	8 916 359,88 €	-1,99 %	8 738 781,36 €	-8,26 %	8 016 524,16 €
Intérêts des emprunts	140 000,00 €	7,14 %	150 000,00 €	-3,33 %	145 000,00 €	-13,79 %	125 000,00 €
Capital des emprunts	567 000,00 €	10,76 %	628 000,00 €	15,05 %	722 500,00 €	11,00 %	802 000,00 €
Annuité de la dette	707 000,00 €	10,04 %	778 000,00 €	11,50 %	867 500,00 €	6,86 %	927 000,00 €

### 1. L'encours de la dette

Au 1<sup>er</sup> janvier 2026, la structure de la dette est constituée à 90,87 % d'emprunts en taux fixe et à 9,13 % de prêts en taux variable.

Au 31 décembre 2026, en raison du non-recours à l'emprunt en 2026, notre encours devrait se situer à 7 215 296,96 €, soit une baisse de 9,99 % par rapport à 2025.

La dette de la commune se répartit principalement autour de la SFIL CAFFIL (68,28%) et de la CACIB ex BFT Crédit Agricole (13,95%).

À noter également que tous contrats de prêts sont des produits classés en A1 selon la charte Gissler soit le classement le plus sécurisé en termes de typologie d'emprunts et d'indices.

### 2. Évolution de l'annuité de la dette

L'annuité inscrite au Budget Primitif 2026 (capital + intérêts annuels sans ICNE) a été augmenté de 6,86 % (+ 59 500 €) par rapport au B.P. 2025 pour se situer à 927 000 €.

Le ratio de l'annuité de la dette par habitant passe de 92,63 € en 2024 à 103,90 € en 2025, nous situant en dessous du niveau du ratio de la strate (102 € en 2024 dernière année de statistique disponible).

<sup>2</sup> Réalisation recettes 91,29 % et dépenses à 85,88 % (base taux de réalisation de 2025).  
Ville d'Harfleur - B.P. 2026 - Note synthétique de présentation - Conseil Municipal du 28 février 2026

En 2026, il devrait se situer à 111,14 €. Pour rappel, en 2014, ce ratio s'élevait, pour notre commune, à 197 € par habitant. Il convient de noter que ce ratio fluctue également en fonction de la population INSEE constatée (8 341 habitants en 2026 contre 8 349 habitants en 2025).

### 3. Capacité de désendettement

La capacité de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Elle se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

La capacité de désendettement pour notre commune évolue comme suit :

	C.A. 2020	C.A. 2021	C.A. 2022	C.A. 2023	C.A. 2024	C.A. 2025 prévisionnel
<b>Ratio</b>	8,25 ans	9,78 ans	9,44 ans	7,62 ans	6,98 ans	7,68 ans

La capacité de désendettement de 2025 est de 7,68 ans soit en dessous du seuil de recommandation pour le bloc communal (12 ans).

### VIII - Les ratios financiers

Les ratios financiers prévus par le Code Général de Collectivités Territoriales ont évolué ainsi :

	B.P. 2023	B.P. 2024	B.P. 2025	B.P. 2026	Moyennes nationales de la strate DGCL (2024)
1 Dépenses réelles de fonctionnement / Population	1 307,17	1 323,12	1 341,47	1 384,16	1 092,00
2 Produit des impositions directes / Population	568,26	595,19	607,26	610,47	621,00
3 Recettes réelles de fonctionnement / Population	1 332,56	1 353,44	1 355,68	1 390,65	1 311,00
4 Dépenses d'équipement brut / Population	38,29	142,06	118,41	125,38	413,00
5 Encours de la dette / Population	1 130,65	1 065,53	1 046,69	961,10	768,00
6 Dotation globale de fonctionnement / Population	148,80	151,17	146,72	145,67	159,00
7 Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	61,11%	62,76%	61,16%	61,30%	56,50%
9 Dépenses fonct. et remb. dette en capital / Recettes réelles fonct.	103,17%	103,30%	105,34%	106,45%	89,70%
10 Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles fonctionnement	2,87%	10,50%	8,73%	9,02%	31,50%
11 Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	84,85%	78,73%	77,21%	69,11%	58,60%

